

# Principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et ensembles historiques ou artistiques

Autor(en): **Martin, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera**

Band (Jahr): **18 (1967)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-392930>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## PRINCIPES ET MÉTHODES DE LA CONSERVATION ET DE LA RÉANIMATION DES SITES ET ENSEMBLES HISTORIQUES OU ARTISTIQUES

*Confrontation C organisée par le Conseil de l'Europe à Bath, du 3 au 7 octobre 1966*

La troisième réunion, dite Confrontation C, organisée par le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe pour l'étude de la «Défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques», a tenu ses assises à *Bath*, Somerset, en Angleterre, du 3 au 7 octobre 1966.

Elle était consacrée à une discussion sur «les principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et des ensembles historiques ou artistiques».

Douze pays membres du Conseil de l'Europe ont participé à ce débat. Le professeur *Alfred A. Schmid*, président de la Commission fédérale des Monuments historiques, et *M. Ernest Martin*, architecte, membre de la Commission fédérale des monuments historiques, ont représenté la Suisse.

La ville de *Bath* avait été choisie par le gouvernement du Royaume-Uni parce qu'elle constitue un ensemble architectural du XVIII<sup>e</sup> siècle de grande qualité et qu'elle est une des premières villes historiques d'Angleterre pour lesquelles un programme de restauration et de conservation de grand ensemble ait été entrepris. En outre, elle offrait d'excellentes possibilités de réunion, notamment dans les magnifiques salles de son Guild Hall, du Pumproom ou des Assembly Rooms, toutes trois de l'époque fastueuse du développement de la ville il y a environ 200 ans. Enfin, la richesse de ses environs donnait la possibilité, dont il fut largement usé, de montrer aux participants de cette réunion des exemples variés de petites villes, de villages, de châteaux, de jardins et de sites sauvegardés ou en voie de conservation.

*M. Anthony Dale*, «Chief investigator of historic Buildings for England and Wales. Ministry of Housing and local Government», fut l'organisateur et l'animateur de cette confrontation. Il réunit une utile documentation auprès de tous les pays invités et, en sa qualité de Rapporteur Général, ouvre les débats en exposant avec réalisme les particularités de la législation britannique au sujet de la conservation des monuments historiques. Il relève le caractère encore assez rudimentaire et plus ou moins improvisé de cette législation, qui commence à opérer lorsque les menaces se sont déjà manifestées et qui, d'autre part, ne permet pas de considérer les ensembles autrement que comme une série de monuments isolés, ce qui rend pratiquement impossible la protection de l'«atmosphère» générale d'un quartier ou d'une ville. Il évoque aussi la question des inventaires et de la classification en catégorie des monuments selon leurs qualités architecturales ou historiques, dont un très grand nombre en Grande-Bretagne, sont de peu d'importance, mais très typiques de leur période de construction ou de leur région.

Pour *M. Dale*, les quatre principes de la conservation des villes devraient être: 1<sup>o</sup> compléter un inventaire des quartiers considérés partie du patrimoine artistique ou historique; 2<sup>o</sup> élaborer des règlements pour protéger l'atmosphère générale; 3<sup>o</sup> prendre des mesures pour coordonner les actions sociales et financières avec celles de la conservation; 4<sup>o</sup> assigner la responsabilité de la conservation des monuments des quartiers historiques au gouvernement central et non aux municipalités locales.

*M. T. L. Jones*, secrétaire du Conseil des Monuments historiques de Grande-Bretagne, aborde le problème de la pratique de la conservation en Angleterre. Il décrit les grandes lignes des mesures financières, encore bien insuffisantes, telles qu'allègements fiscaux, prêts et dons, la responsabilité principale des pouvoirs locaux dans ce domaine et l'aide du gouvernement central qui, selon le décret de 1953, est réservé aux bâtiments de valeur nationale sur la proposition du Conseil des Monuments historiques. Cet exposé a été complété par la présentation des dispositions prises en vue de la conservation de la ville de Bath. Il a cité que dans certains cas le taux des subventions a atteint 75% du coût des travaux, alors que normalement il ne dépasse pas 50%.

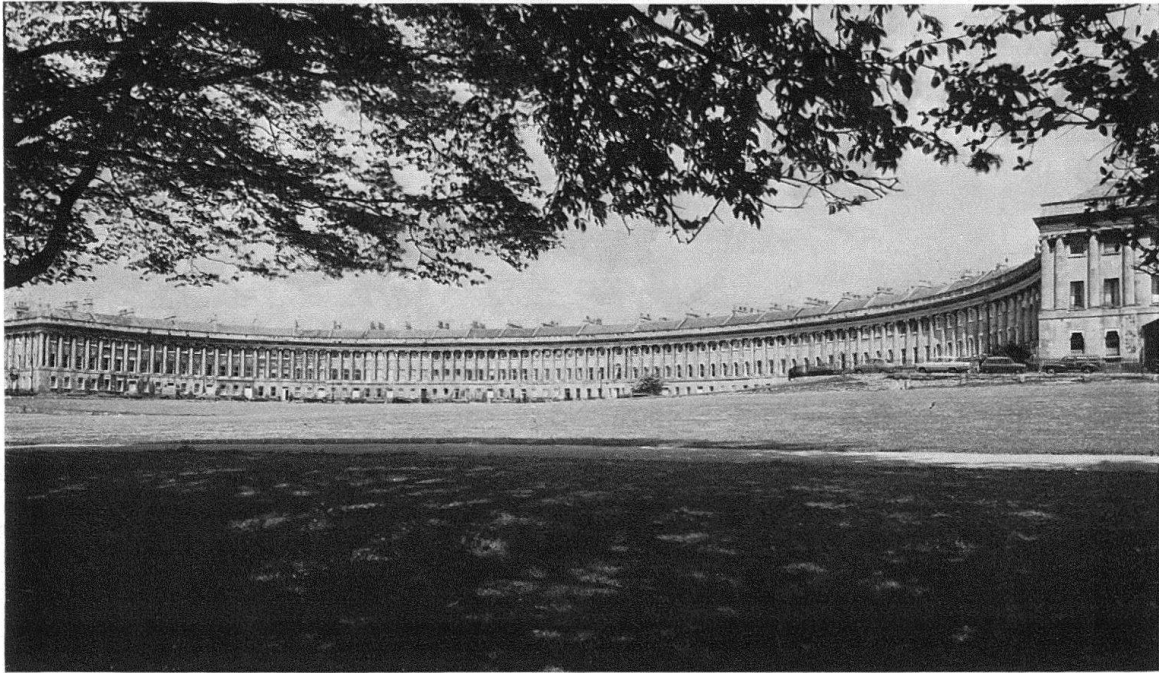
*Le Professeur Roberto Pane* (Italie) a reçu la mission d'introduire le sujet fondamental de cette confrontation. Dans sa causerie «Passage de l'idée du monument historique isolé à l'idée d'ensemble historique ou artistique», il insiste sur la nécessité de créer des conditions de vie qui favorisent la rencontre entre l'ancien et le nouveau et qui affirment une continuité de la culture. S'appuyant sur la Charte de Venise (1964), il relève qu'une des tâches qui se présente est celle de maintenir une «tutelle» intégrale dans le cadre des sites historiques, pour les protéger contre le cancer démographique et toutes les autres atteintes de notre civilisation. Pour atteindre ce but, une vision allant au-delà des limites du plan d'aménagement et rejoignant celle du plan régional doit s'imposer. Il conclut, après avoir évoqué la puissance actuelle des forces économiques en lutte contre toutes les manifestations des valeurs culturelles, à la nécessité de voir les écoles d'architecture se décider finalement à assumer, comme tâche fondamentale, l'étude de ces problèmes.

Les deux exposés suivants, le second jour, ont permis aux congressistes de se rendre compte du travail très important effectué en Angleterre par des organismes privés qui jouissent, parfois, de certains privilèges de la part de l'Etat, notamment dans le domaine de la fiscalité.

*Lord Euston*, président de la Société pour la protection des monuments anciens, fait un rapide historique de cette société, fondée en 1877, pour lutter contre des restaurations abusives à l'époque, lancer un appel pour la constitution d'un fonds et créer un mouvement d'opinion. Il mentionne également le «National Trust» fondé en 1885, qui comprend actuellement 150 000 membres, possède, gère, entretient et conserve plus de mille propriétés.

*M. M. Middleton*, directeur du «Civil Trust», montre ensuite comment cet organisme indépendant, créé en 1957, financé par l'industrie et dirigé par un conseil privé, disposant d'un revenu exempt de fiscalité, mais n'ayant aucun pouvoir autre que celui de la persuasion, agit d'une façon positive par des actions de propagande et de soutien très réparties et localisées ou d'appuis auprès de sociétés régionales.

*M. le professeur Lemaire* (Belgique), pour ouvrir la discussion, mit en évidence qu'il était indispensable d'associer la mission culturelle de la conservation avec celle toute matérielle de l'habitat et de trouver une forme de réanimation qui permette d'atteindre cette double fonction. Une reconstitution purement archéologique sépare du contact avec la vie. L'intégration dans un cadre très large, régional ou même national, d'un ensemble historique vivant le met en valeur. D'autre part, on risque de manquer le but et d'aboutir à un échec si on ne tient pas suffisamment compte de l'aspect social et des besoins de



Bath, ville haute. «The Royal Crescent», construit en 1767 pour John Wood junior, architecte

l'homme qui est appelé à y vivre, en accordant une part prépondérante à l'aspect touristique, en faveur de l'homme qui le visite. Enfin, il est très important d'assurer à nos monuments et à nos ensembles la meilleure intégration possible dans la vie d'aujourd'hui, en leur conservant au mieux la fonction éducative qui leur est dévolue.

*M. le professeur C. Buchanan* (Royaume-Uni) aborde le thème «Circulation et conservation» en urbaniste, démontrant que les villes sont en général destinées à un développement. La conservation du patrimoine est dans l'intérêt de la vie évolutive, tant de l'individu, que de la communauté. L'amélioration progressive des moyens d'existence des populations est un facteur qui peut faciliter la recherche des solutions à donner à ces questions. Il décrit ensuite l'étude d'urbanisation de Bath, dont il est l'auteur, et expose les mesures prises pour conserver l'environnement historique des quartiers intouchables du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout en assurant les circulations indispensables, notamment le passage de l'artère Londres–Bristol. Dans ce projet un tunnel est proposé pour éviter une coupure de la ville. La suppression de la circulation automobile dans certaines artères commerçantes urbaines est envisagée. Au point de vue économique, le coût de tels ouvrages est élevé et paraît excessif pour une cité en expansion, mais il devient raisonnable si on tient compte de tous les avantages qui s'y rattachent.

*M.F. Sorlin* (France), inspecteur général des monuments historiques, présente une communication sur «les aspects économiques et sociaux de la conservation des Centres historiques». La dévitalisation et la dégradation progressives des quartiers anciens des villes mettent en péril notre patrimoine. Elles doivent être enrayerées par des mesures qui assignent à ces quartiers une fonction économique et sociale, capable de les réintégrer dans la vie

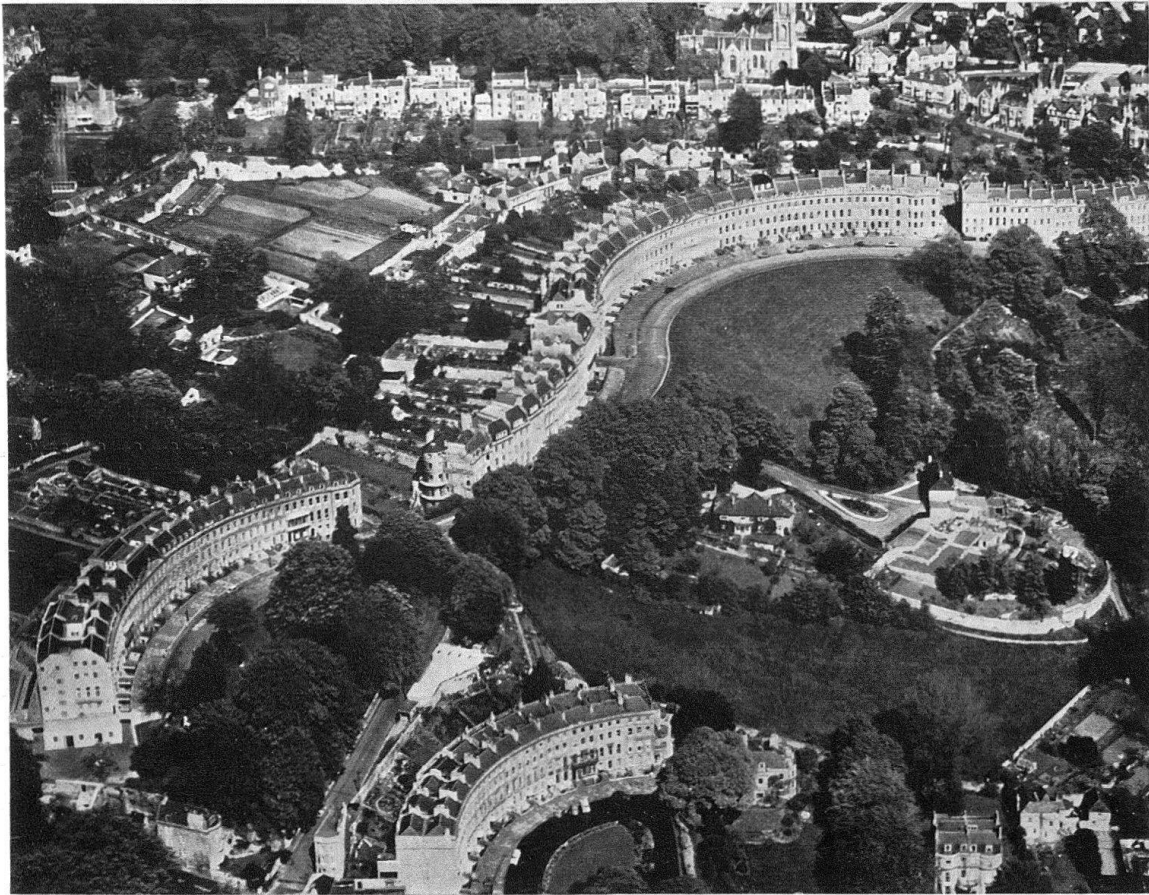
de la cité. Les raisons de cette dégradation sont diverses. Une des plus importantes est la spéculation foncière qui aboutit à l'altération et à la ruine de l'atmosphère et de l'ambiance des quartiers historiques. Une autre est l'extrême modicité des ressources des propriétaires d'immeubles situés dans les quartiers anciens. L'étroitesse des rues, l'ébranlement dû à la circulation automobile et le manque d'intérêt des communautés locales à s'engager dans les travaux d'assainissement en sont d'autres. Pour redresser cette situation, le Parlement français a voté en 1962 une loi sur la revitalisation des Centres historiques, dite «Loi Malraux», dont l'orateur décrit le mécanisme, soit le classement en «secteurs sauvegardés», l'élaboration et l'adoption de «plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur», la création de sociétés spéciales, dites d'économie mixte, le blocage des prix du terrain, l'octroi de prêts et de subventions, etc. L'orateur décrit encore les conditions d'application du système, dont une cinquantaine de villes ou de quartiers bénéficient en priorité. La mise en exécution des travaux n'est pas encore avancée, car il s'agit d'opérations de longue haleine ayant parfois des conséquences telles que le relogement préalable dans des quartiers extérieurs de la population existante, ce qui entraîne une mutation sociale dans les anciens quartiers, par suite de l'amélioration du confort et de l'augmentation des loyers.

*M. Jean Sommier*, architecte-adjoint à l'Inspectorat général en France, abordant le côté technique de l'étude des secteurs sauvegardés, précise qu'il est essentiel de définir le rôle qu'ils doivent jouer, pour le présent et pour l'avenir. Il décrit les méthodes d'enquête et la manière de constituer les dossiers d'analyse, puis la synthèse qui doit aboutir à une restructuration adaptée au rôle assigné au début de l'étude. Deux cas se présentent, d'une part, la restauration qui assure la conservation des valeurs artistiques, historiques et archéologiques de l'immeuble, en l'adaptant à un rôle nouveau, souvent différent de l'ancien et, d'autre part, la construction neuve qui doit être insérée dans les ensembles anciens, ainsi que la reconstruction d'îlots à l'intérieur de quartiers historiques. Le pastiche est à éviter, mais l'échelle des bâtiments, le rythme, les matériaux et les couleurs sont à respecter. C'est une tâche que l'architecture actuelle doit accomplir. Des résultats très positifs n'ont pas encore été obtenus jusqu'à ce jour.

*M. Fernando Peres*, Département national des monuments (Portugal), expose avec beaucoup de modestie l'action entreprise dans le domaine de la protection des villes et des villages anciens et caractéristiques au Portugal. Une législation bien structurée prévoit l'enregistrement des valeurs mobilières et le classement des édifices en monuments nationaux ou immeubles d'intérêt public. Ce classement conduit implicitement à l'application de mesures veillant à leur conservation, mais aussi garantissant l'entretien de leur environnement en fixant une zone périphérique de protection. Dans les ensembles protégés, des travaux de valorisation ont donné de bons résultats, mais en dehors d'eux les dégradations dues à des urbanisations impropres sont encore importantes.

*M. W. Bornheim-Schilling*, président de l'association des conservateurs de la République fédérale d'Allemagne, illustre par des projections le thème «Les vieilles églises dans la conception nouvelle des villes anciennes». Il évoque essentiellement les problèmes posés par l'environnement des monuments dans les ensembles urbains et insiste, en présentant plusieurs exemples, sur l'aspect esthétique et l'atmosphère trop souvent détruite. Les nombreuses destructions produites en Allemagne à la suite de la guerre





Bath, ville haute. Vue aérienne des «crescents» (Landown Crescent)

fournissent des occasions d'étudier attentivement cette question et de réaliser des ensembles dans lesquels on a cherché à rétablir le caractère donné par des anciennes estampes des villes dans lesquelles l'opposition entre la dominante de l'édifice principal avec ses tours et les maisons basses qui l'environnent constitue une des caractéristiques du paysage urbain.

*M. E. F. Kuyken* (Hollande), présente des réflexions très judicieuses et analyse avec beaucoup de pertinence «Les effets du développement des villes sur leurs noyaux historiques». Dans la plupart des cas de villes historiques en expansion, la vieille ville est au centre d'un développement radial. On n'a pas toujours su reconnaître à temps que les pressions économiques, techniques et sociales actuelles s'exercent souvent d'une manière trop forte sur le centre des vieilles villes au point d'en dénaturer le caractère par la concentration dans les quartiers centraux d'activités professionnelles, commerciales et administratives, avec tous les inconvénients qui en découlent. Le danger est grand pour les petites villes ou même les villages qui devront être agrandis dans un proche avenir, de voir se reproduire de telles erreurs. Chaque situation urbaine étant différente, il importe de déterminer dans chaque cas si la ville historique doit constituer le centre de la

nouvelle agglomération ou s'il est possible de lui assigner une fonction plus restreinte. L'urbaniste doit trouver le moyen d'intégrer la ville ou le village historique dans la structure d'une ville conforme aux exigences de la société moderne. C'est-là une des tâches les plus difficiles de l'urbanisme d'aujourd'hui, car la configuration des villes historiques est tellement différente de celle des villes modernes, qu'il n'est pas aisé de trouver des solutions qui, tout à la fois, garantissent la préservation et facilitent l'adaptation à des fonctions nouvelles. Ces fonctions nouvelles, nécessairement limitées, doivent être recherchées de manière à rendre les quartiers anciens vivants, à l'échelle de l'individu.

Le dernier jour, le représentant du gouvernement de Malte présente un mémorandum sur la situation dans les îles maltaises en prenant comme point de départ le programme d'expansion touristique qui doit assurer un apport financier pour faciliter la mise en valeur des sites et des monuments historiques les plus importants. Cette organisation présente des risques si elle n'est pas coordonnée dans le cadre d'un plan d'aménagement général préalablement élaboré.

On peut être certain que les moyens relativement limités mis en œuvre par le Conseil de l'Europe aboutiront à un résultat positif sur le plan des contacts personnels entre des responsables de la conservation dans divers pays d'Europe, ainsi que par les recommandations qui seront formulées et adressées aux Ministères compétents dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

Chaque après-midi a été consacré à une visite ou à une excursion. Elles ont révélé aux délégués la beauté de paysages et de sites et une vision de quelques-unes des richesses monumentales britanniques. Elles ont également apporté un enseignement précieux; le choix très éclectique des programmes de ces visites leur permit de comprendre les méthodes et les moyens pratiques appliqués pour la sauvegarde et la conservation d'ensembles urbains ou villageois ou de grands domaines.

La ville de Bath révéla, au cours de deux visites, ses ensembles de l'époque géorgienne, construits entre 1730 et 1790, notamment dans la ville haute, les unités résidentielles en arc de cercle dits crescents, ou circulaires, the circus, ensemble d'une trentaine d'immeubles construits dans une unité générale de façades qui fait l'objet, depuis 1955, d'un plan de restauration subventionné. Dans la ville basse, qui n'est pas moins riche en compositions de grande valeur, on examina plus particulièrement l'adaptation à la vie actuelle et les problèmes d'urbanisme.

Stourhead est un grand domaine géré actuellement par le National Trust, qui y entretient un jardin admirable, dessiné et créé en 1740, l'un des premiers exemples du style anglais paysager. Stourhead House est une demeure de type palladien dans laquelle un concert de musique anglaise ancienne fut offert aux visiteurs.

Une autre excursion conduisit les délégués au village ancien et pittoresque de Lacok, également propriété du National Trust par donation, conservé dans son intégrité originale, et au château de Corsham Court, qui est occupé actuellement par la Bath Academy of Art. Les maisons du village de Lacok ont été remises en état par le trust qui les loue avec profit.

L'excursion du dernier jour permit encore de visiter la petite ville de Bradford on Avon, bâtie au XVIII<sup>e</sup> siècle sur un flanc de coteau, en terrasses, maisons de pierre de caractère assez modeste, mais constituant un bel ensemble en cours de restauration, grâce aux sub-

ventions du Ministère des travaux publics. Les délégués se rendirent au Hall de cette ville, bel exemple de château de la fin de la période Tudor.

D'agréables réceptions dans des manoirs privés et un dîner présidé par le Ministre du Logement et de l'Urbanisme, sous les lustres de cristal illuminant les magnifiques locaux, deux fois reconstruits, des Assembly Rooms de Bath, ont agrémenté ces journées d'études et de contacts fructueux.

Arrivés au terme de leurs délibérations, les délégués ont rédigé leurs recommandations à l'attention du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, en tenant compte de tous les éléments apportés par les exposés, ainsi que des débats qui les suivirent. Ils le prient d'inviter le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à recommander notamment à leurs gouvernements respectifs d'adopter d'urgence une législation spéciale ou d'adapter celle déjà en vigueur afin d'assurer la protection du caractère et de l'atmosphère générale des ensembles d'intérêt historique et d'attirer leur attention sur la nécessité d'établir leurs plans d'aménagement en fonction d'une réanimation véritable de ces ensembles, qui constitue un investissement rentable, tant du point de vue humain, que du point de vue financier. Ces directives devront, en ce qui nous concerne, être transmises par notre gouvernement fédéral à tous les cantons suisses, responsables de la conservation de leurs ensembles et de leurs monuments, pour qu'ils les mettent en application.

Ernest Martin



Lacok (Somerset). Une rue du village, propriété du National Trust